



Cogolin, le 6 novembre 2019

Cher Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier me faisant part de vos réserves sur les nouvelles dépenses liées au déploiement des radars, adoptées dans le projet de loi de finances 2020 et vous en remercie.

SEREINE

MAUBORGNE

DEPUTÉE DU VAR
(4^{EME})

MEMBRE DE LA
COMMISSION DE LA
DEFENSE NATIONALE
ET DES FORCES
ARMEES

Assurer la sécurité routière des Français est une priorité nationale qui nécessite une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. Or, après une baisse de la mortalité routière en 2018, l'année 2019 a vu la courbe s'inverser et les accidents mortels croître à nouveau.

Par ailleurs, depuis le début du mouvement des « Gilets jaunes » en novembre 2018, le parc de radars a subi de fortes dégradations en raison de nombreux et regrettables actes de vandalisme. En janvier 2019, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, faisait ainsi état de 60 % des radars neutralisés ou détruits.

La Délégation à la Sécurité routière s'était de son côté émue publiquement d'une hausse de 268,3 % des excès de vitesse en décembre 2018, enregistrés par les capteurs des radars mais non verbalisables en raison de photos de mauvaise qualité. Elle a également estimé **que 60 vies supplémentaires auraient pu être épargnées** sur les axes routiers au cours du second semestre de 2018 si ces actes de vandalisme n'étaient pas intervenus.

En juillet 2019, le rapport d'information d'une mission parlementaire chargée d'évaluer les coûts économiques, sociaux et budgétaires des blocages, violences et dégradations commises en marge du mouvement des « Gilets jaunes » concluait que **la remise en état des 2 410 radars détruits et de 577 abîmés pourrait coûter 71 millions €.**

En outre, le bilan des infractions relevées en 2018 par les forces de l'ordre et les radars montre que les comportements dangereux sont en hausse, dont une inquiétante recrudescence des refus d'obtempérer. Sans compter **une baisse de 18 % des contraventions en 2018** (19,7 millions d'infractions constatées contre 24 l'année précédente).

Pour toutes ces raisons, le poste de dépenses pour rétablir le parc des radars qui comptera 4 400 installations fin 2020 est justifié et répond à un impératif de

sécurité publique, tout en restant ferme vis-à-vis des comportements dangereux.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Sereine Mauborgne
Députée du Var

